## SE MOBILISER POUR nos salaires



## Rémunération des enseignants : une dévalorisation constante

## Rétrospective

En janvier 1979, le SNES mobilisait la profession dans une puissante manifestation nationale pour « revaloriser notre métier ». Une décennie et quelques mobilisations plus tard, la crise de recrutement étant déjà sensible, le ministre Jospin devait concéder cette « revalo » : accélération des débuts de carrière, création de la horsclasse des certifiés et des CPE, qui devait être accessible à tous, et attribution de 15 points d'indice aux plus âgés et aux retraités, élargissement de la hors-classe des agrégés, raccourcissement des débuts de carrière, attribution d'une année d'ancienneté. généralisation, transformation et nette revalorisation des indemnités de conseil de classe versées jusque-là uniquement en collège (ISOE). Ces mesures n'étaient pas sans présenter quelques failles (indemnitaire inégal pour les CPE,

documentalistes et CO-Psy, Renoncer absence de horsclasse pour les CO-Psy, ou allongement de la carrière fortement ressentie par les adjoints d'enseignement intégrés dans le corps des certifiés), mais elles ont eu une portée incontestable.

Depuis, des mesures ponctuelles sont interve-

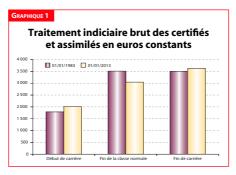
nues; en 1993 sur la hors-classe des agrégés, en 1996 avec la création du 7º échelon de la hors-classe des certifiés et CPE; en 2010 et 2012, en lien avec le recrutement au master, l'augmentation indiciaire des seuls débuts de carrière.

Le quinquennat Sarkozy a été marqué par la défiscalisation des heures supplémentaires et l'instrumentalisation des indemnités au service de réformes contestées. S'il était juste d'abroger la loi TEPA, le ministère voit depuis l'été dernier ses dépenses réduites, n'ayant plus à verser à la place des agents les cotisations sociales sur les HS. On

ne saurait admettre que les crédits correspondants soient perdus pour le second degré.

## À force, l'érosion

Poursuivie à des rythmes variables depuis une trentaine d'années, la politique de revalorisation du point d'indice en dessous des prix, qui se pour-



suit par le gel actuel, finit par produire des ravages (graphique 1).

Les revalorisations successives des arilles indiciaires ne suffisent pas à combler la dévalorisation de la valeur du point d'indice. Seuls voient leur salaire brut augmenter les

à cette

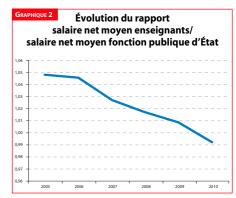
politique

salariale

débuts de carrière (+9.5%). mais au prix de faibles augmentations dans les échelons suivants et les 45 % des certifiés

qui partent à la retraite en ayant atteint le dernier échelon de la hors-classe (+3 % d'augmentation par rapport au 11° échelon en 1982). Entre 2000 et 2013, la perte de salaire pour un certifié au 8° échelon représente l'équivalent de quatre jours par mois!

Le recul du pouvoir d'achat des traitements met une partie des ménages enseignants en difficulté lorsqu'il faut se loger, se déplacer et s'équiper, ne serait-ce que pour travailler ; les renoncements aux loisirs et à la culture existent aussi.



La dévalorisation de nos métiers est sensible par rapport au reste de la fonction publique (graphique 2), d'une part parce que les plus bas salaires sont heureusement portés par les revalorisations du SMIC, d'autre part parce que les indemnités versées aux cadres ont accompagné les restructurations. Conjuguée à la difficulté du métier, à l'alourdissement de la charge de travail quand dans le reste de la société la durée légale du travail a été abaissée, la dévalorisation est réelle. Si différents pays de l'OCDE ont pris des mesures pour recruter des enseignants qualifiés, la France a trop longtemps voulu ignorer cette exigence (graphique 3).

